

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 14/095 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ATTRIBUTION DES AIDES EN FAVEUR DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA LANGUE CORSE DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE POUR L'ANNEE 2014

SEANCE DU 18 JUILLET 2014

L'An deux mille quatorze et le dix-huit juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Pascaline CASTELLANI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAWE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SIMONPIETRI Agnès, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BASTELICA Etienne à Mme RISTERUCCI Josette
M. CASTELLANI Michel à Mme SIMONPIETRI Agnès
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles
M. STEFANI Michel à Mme BIANCARELLI Viviane
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLI Yannick, COLONNA Christine, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, LUCIANI Xavier, NATALI Anne-Marie, ORSINI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SINDALI Antoine, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 13/260 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2013 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2014,

- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
SUR rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

LANGUE CORSE - DIFFUSION

ORIGINE : BP 2014

PROGRAMME : 4813 F

MONTANT DISPONIBLE 539 450,00 Euro

- Formation langue corse du personnel de la crèche halte-garderie d'Ulmetu 4 240,00 Euro
- Aide pour la publication d'un livret bilingue crèche multi-accueil « A Rundinella ».....584,00 Euro

MONTANT AFFECTÉ 4 284,00 Euro

DISPONIBLE A NOUVEAU 534 626,00 Euro

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 18 juillet 2014

La Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Pascaline CASTELLANI

ANNEXES

<p>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Soutien financier aux actions de promotion de la langue corse dans le domaine de la petite enfance

Programme : Langue corse - N° 4813-F Chapitre / Fonction : 935/58 /
Articles : 6574-65734

1) Formation à la langue corse des personnels de la structure crèche halte-garderie « a ciucciarella d'Ulmetu » (Subvention à l'association gestionnaire, ainsi dénommée).

La généralisation de l'accueil bilingue dans les structures de la petite-enfance est une action qui s'inscrit dans la poursuite du « plan stratégique d'aménagement et développement linguistique pour la langue corse (2007-2013) » qui vise à impliquer et former l'ensemble des acteurs du secteur au développement du bilinguisme. Elle implique la mise en place d'une formation principalement à l'attention des personnels en contact avec les enfants.

À ce jour cette action menée par la Collectivité Territoriale de Corse touche 48 % des structures petite-enfance de l'île (et 65 % des structures publiques, municipales ou départementales). Avec l'ambition de généraliser le bilinguisme à toutes les structures d'accueil, progressivement, nous soutenons financièrement celles de statuts divers (associatif, hospitalier, parental ou autre). À l'heure actuelle 38 % de ces crèches bénéficient d'un programme de formation en langue corse ou sont en cours d'adhésion.

Cette formation a pour but d'inciter les auxiliaires-puéricultrices à adopter l'usage du corse dans leur environnement professionnel. Cette démarche permet ainsi de faire bénéficier l'enfant d'un éveil précoce à la langue en l'incluant dans les rituels rythmant le quotidien des enfants ainsi qu'en instaurant des activités variées (jeux, contes, comptines, séances de motricité) utilisant le corse de manière naturelle et ludique. La sensibilisation des parents est également un objectif, par la création d'un environnement bilingue : menus, posters, affichages divers.

Présentation de la structure « A ciucciarella d'Ulmetu » :

Située au cœur du Valincu, la crèche halte-garderie «**A ciucciarella d'Ulmetu** » est une structure de type associatif composée de 5 personnes avec une capacité d'accueil de 14 enfants de 3 mois à 6 ans. La structure a pour volonté d'installer de manière pérenne la langue corse en son sein. De ce fait elle s'inscrit dans le dispositif « bagni linguistichi » déjà largement diffusé dans le secteur public grâce au partenariat avec le CNFPT, et qui s'étend désormais au tissu associatif.

Après sollicitation de plusieurs organismes de formation, «**A ciucciarella d'Ulmetu** » a choisi le GRETA pour mener à bien ce projet. Celui-ci se déroulera suivant les modalités adoptées et mises en œuvre pour toutes les structures

d'accueil de la petite enfance désirant s'impliquer dans le projet de bain linguistique en langue corse. La formation se déroule comme suit : des séances in situ pour être au plus près des besoins et contraintes de la profession.

Ce programme de formation de 96 heures sur site se répartit sur 32 séances (coïncidant avec le calendrier scolaire) d'une demi-journée (matinée) par semaine et sera mené par petits groupes de personnels en fonction des activités de la crèche.

Le coût total de cette formation s'élève à 6 240 € et l'aide sollicitée est de 4 240 € (70 % du coût global).

Je vous propose donc d'attribuer à la structure crèche halte-garderie « A ciucciarella d'Ulmetu » la somme de 4 240,00 € au titre du soutien aux actions d'implication et formation des acteurs de la petite enfance au développement du bilinguisme.

2) Aide à la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île-Rousse pour la publication du livret d'accueil bilingue de la structure multi-accueil « A Rundinella ».

La Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île-Rousse par délibération du février 2014 a décidé de remplacer l'actuel livret d'accueil à destination des parents des enfants de la crèche « A Rundinella » par un livret d'accueil bilingue.

La structure « A Rundinella » de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île-Rousse a adhéré au dispositif de formation en langue corse « Bagni Linguistichi » en janvier 2013. Cette action, issue d'un partenariat entre la Collectivité Territoriale de Corse et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, permet au personnel de la structure d'intégrer la langue corse dans l'activité quotidienne.

C'est dans la continuité de cette démarche que la communauté de communes sollicite la Collectivité Territoriale de Corse pour une aide à la publication du livret d'accueil de sa crèche. Ce document bilingue permettra d'élargir le bénéfice de la formation en favorisant la participation des parents à l'éveil au bilinguisme dans le cadre familial.

Je vous propose donc d'attribuer à la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île-Rousse la somme de 584,00 € au titre du soutien aux actions d'implication et formation des acteurs de la petite enfance au développement du bilinguisme (représentant 70 % du coût).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION
--

SECTEUR : LANGUE CORSE DIFFUSION

FONDS A REPARTIR : Langue Corse - Fonctionnement

ORIGINE : BP 2014

PROGRAMME : Langue Corse - N° 4813 - F

Chapitre / Fonction : 935/58

Article : 6574

MONTANT DISPONIBLE : 539 450,00 €

MONTANT A AFFECTER : 4 240,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 535 210,00 €

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION
--

SECTEUR : LANGUE CORSE DIFFUSION

FONDS A REPARTIR : Langue Corse - Fonctionnement

ORIGINE : BP 2014

PROGRAMME : Langue Corse - N° 4813 - F

Chapitre / Fonction : 935/58

Article : 65734

MONTANT DISPONIBLE : 535 210,00 €

MONTANT A AFFECTER : 584,00 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 534 626,00 €